



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 11 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Précisions sur le calendrier de reprise de la commercialisation du lait

—

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation apporte ce soir des précisions quant à la reprise de la commercialisation du lait dans les 216 communes placées sous restriction suite à l'incendie de Lubrizol.

En effet, suite au comité de transparence et de dialogue qui s'est réuni ce matin à la préfecture de Seine Maritime, le directeur de l'Anses, Roger GENET, a confirmé ce matin que les 84 analyses effectuées sur le lait depuis 15 jours sont favorables.

Cependant, en l'absence d'un avis écrit de l'ANSES confirmant ces résultats, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation n'est pas, ce jour, en capacité de lever les restrictions et de réautoriser la commercialisation du lait dans les communes concernées.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture